



La Réunion, le 29 janvier 2018

La CGT Pénitentiaire

OBJET : motion

Nous, personnels syndiqués du SPIP de La Réunion, réunis en assemblée générale le 26/01/2018, exprimons par le biais de cette motion notre colère face au report, voire à l'abandon de la réforme statutaire qui devait prendre effet le 1^{er} février 2018.

En juillet 2016, après plusieurs semaines d'âpres discussions et de lutte acharnée, un protocole était signé au plus haut sommet de l'État entérinant ainsi la reconnaissance de notre métier de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation. Nous étions alors sous l'ère de la "présidence normale".

Aujourd'hui, celui qui se voit en président "jupitérien", revient allègrement sur la décision de son prédécesseur, décision prise – faut-il le rappeler – alors qu'il était encore au gouvernement en tant que ministre de l'Économie.

En tant que garant des institutions, le président de La République se doit de respecter et de faire respecter la parole de l'État.

Nous attendons désormais qu'il en soit ainsi et que cette réforme à la fois juste et cohérente, soit mise en œuvre dans les plus brefs délais.

Dans le cas contraire, nous sommes prêts à nous faire entendre par tous les moyens à notre disposition et à nous inscrire dans une large mobilisation unitaire interprofessionnelle.

Pour l'heure, nous tenons à exprimer tout notre soutien à nos collègues qui manifesteront à Paris le 1^{er} février prochain.

Copie :

- SPIP 974
- Magistrats
- CGT insertion, probation